

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION : 19 SEPTEMBRE 2024

DATE D’AFFICHAGE : 03 OCTOBRE 2024

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris
Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 29

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ,
Guisepina DI MINO, José GODHINO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT,
Stéphane PAU, Christiane FRANÇOIS LUBIEN, Laurent LHOSTE, Guy
VALENTIN, El Ouahhad ARBOUI, Jean-Noël TETARD, Linda AYACHI,
Adrien BAILLY, Céline DEMETZ, Hélène RONDEAUX, Chabane
MAOUCHE, Souraya ALIOUET, Véronique AUGUSTIN, Anthony
BENOIT, Stella HENRY, Marcello TOSCANELLI, Jean-Jacques
SALLURON, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH

ETAIENT ABSENTS : Guy ISDANT, Vincent SIEPAIO, Aziz ABDAOUI,
Terri KEBDANI

POUVOIRS : Guy ISDANT donne pouvoir à Dominique BAILLY, Vincent
SIEPAIO donne pouvoir à Hélène RONDEAUX, Aziz ABDAOUI donne
pouvoir à Souraya ALIOUET, Terri KEBDANI donne pouvoir à Inès
MERBAH,

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacqueline SCHMIT

Service émetteur : Direction de l’Education et de la Petite Enfance



Objet : Autorisation à l'usage de l'API Particulier et de l'API Impôt Particulier

Rapporteur : Christiane FRANCOIS-LUBIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code des relations entre le public et l'administration et en particulier son article 114-8,

VU la loi n°2018-493 relative à la protection des données personnelles, de transposition du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à libre circulation de ces données,

VU la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 06 avril 2021,

VU la décision de la commission de la Vie Scolaire, Petite enfance, Enfance et Jeunesse du 19 septembre 2024,

VU la décision 2023-023 du 14 février 2023 relatif à un contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec l'association ADICO,

CONSIDERANT la nécessité de simplifier les démarches pour les usagers des services publics et les agents de la direction Education, et dans une volonté de dématérialisation des données, la direction souhaite interfacer le logiciel Concerto avec les API Particulier et API Impôt Particulier,

CONSIDERANT que pour pouvoir bénéficier du raccordement à l'API Particulier, il est nécessaire d'obtenir une habilitation auprès de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM),

CONSIDERANT que pour pouvoir bénéficier du raccordement à l'API Impôt Particulier, il est nécessaire d'obtenir une habilitation auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP),

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité avec 18 voix POUR, 5 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS

Mairie de Vaujourn

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujourn.fr / www.vaujourn.fr



ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à demander l'habilitation à la CAF de la Seine-Saint-Denis et à la DINUM pour la transmission des quotients familiaux des familles via le module API Particulier.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à demander l'habilitation à la DGFIP pour la transmission des données fiscales via le module API Impôt Particulier.

ARTICLE 3 : PRECISE que l'utilisation des données de l'API Particulier permettra de recueillir de manière automatisée et dématérialisée le quotient familial CAF des familles. Le périmètre des données sera le suivant :

Contrôle d'identité	Identité du ou des enfants concernés
Déclarant 1 : nom	Quotient familial CAF & MSA
Déclarant 1 : prénom	
Déclarant 1 : date de naissance	
Déclarant 2 : nom	
Déclarant 2 : prénom	
Déclarant 2 : date de naissance	

ARTICLE 4 : PRECISE que l'utilisation des données fiscales servira au calcul des tarifs des différentes prestations scolaires et le périmètre des données sera le suivant :

Contrôle d'identité	Date de recouvrement
Déclarant 1 : nom	Date d'établissement
Déclarant 1 : prénom	Nombre de parts
Déclarant 1 : date de naissance	Situation familiale
Déclarant 2 : nom	Nombre de personne à charge
Déclarant 2 : prénom	Revenu brut global
Déclarant 2 : date de naissance	Revenu imposable
	Revenu fiscal de référence
	Foyer fiscal année
	Foyer fiscal adresse
	Année impôt
	Année revenu

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents aux habilitations.

ARTICLE 6 : DIT que le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne l'exécution de la présente délibération,



ARTICLE 7 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier Principal du Raincy et en sera insérée au recueil des actes administratifs publié selon la réglementation en vigueur,

ARTICLE 8 : DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis

Ampliation en sera insérée au recueil des actes administratifs et publiés selon la réglementation en vigueur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 2 octobre 2024

Le Maire,

The image shows the official seal of the Mayor of Vaujours, Seine-Saint-Denis, which is a circular emblem containing a figure and the text 'MAIRIE DE VAUJOURS' and 'Seine-Saint-Denis'. A blue ink signature is written over the seal.

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le 4.10.24
et le dépôt en Préfecture le 7.10.24

